

[Texte]

also to the provincial and municipal, services offered in areas such as health, economic development, education, culture, and so forth.

The second principle is that in order to achieve the fact of equality, there must be a partnership among the very segments of society, a national sense of purpose shared by the various levels of government and the private and voluntary sectors.

De façon plus concrète, la réflexion que nous entreprenons s'articule autour de cinq orientations:

1. Une direction et une coordination plus vigoureuse des interventions fédérales:

Il s'agit, à mon avis, du principe selon lequel tous les ministères et organismes fédéraux sont appelés à contribuer au développement et à l'épanouissement des communautés minoritaires et doivent en tenir compte dans l'élaboration de leurs politiques et dans la mise en oeuvre de leurs programmes. Dans certains domaines de compétence fédérale ou de juridiction partagée—je pense ici au développement économique, à la formation de la main-d'oeuvre, etc.—ne devrait-on pas penser à des aspects ou des mesures qui rejoignent les besoins spécifiques des communautés minoritaires?

• 0955

2. Une collaboration plus concrète avec les provinces. Les administrations provinciales peuvent grandement influencer le cadre de vie dans lequel les minorités évoluent. Il ne saurait y avoir d'égalité des chances si les gouvernements provinciaux ne font pas leur part en ce qui concerne la prestation de services dans la langue de la minorité. Bien entendu, l'éducation dans la langue de la minorité est un exemple vital du rôle des provinces; cependant, nous devons élargir notre action pour rendre disponibles des services dans des domaines comme la justice, la santé, les services sociaux, les services culturels, etc. Je n'ose pas prétendre que les portes sont entièrement ouvertes partout, mais plusieurs signes sont encourageants et il est essentiel que nous explorions les possibilités d'une meilleure coopération fédérale-provinciale.

3. Une association plus particulière avec le Québec. Le Québec a les assises démographiques et institutionnelles pour aider les minorités francophones hors Québec dans leur développement afin qu'elles puissent participer pleinement aux divers aspects de la société canadienne. Nous devons explorer des formules de coopération avec le Québec dans différents domaines. Les institutions publiques, parapubliques, éducatives, privées, coopératives et bénévoles du Québec peuvent jouer un rôle clé en fournissant un appui concret aux minorités francophones.

Nous devons exploiter les ressources et les compétences du Québec dans des domaines comme la télévision éducative; je songe, par exemple, aux discussions en cours au sujet de Radio Québec. Nous pouvons penser aussi à des contacts multiples entre les gens d'affaires du Québec et ceux des minorités à des échanges à des niveaux de la formation, etc.

4. Participation by the private and voluntary sectors: Since these two sectors are in daily contact with our language

[Traduction]

services fédéraux, mais aussi aux services provinciaux et municipaux rendus dans des domaines comme la santé, le développement économique, l'éducation, la culture, etc.

Le second principe est que, pour en arriver à une égalité de fait, il faut un *partnership* des divers segments de la société, une direction de portée nationale à laquelle s'associent les différents paliers de gouvernements, de même que les secteurs privés et bénévoles.

In more concrete terms, our review of official languages policies and programs has five main focal points:

1. More vigorous direction and co-ordination of federal action:

The principle involved here is that, in developing their policies and implementing their programs, all federal departments and agencies should take into account the growth and development of minority language communities. In certain areas of federal or shared jurisdiction—here I have in mind economic development, manpower training and so forth—should we not be thinking of approaches or measures that meet the specific needs of minority language communities?

2. More concrete cooperation with the provinces. The provinces have a major impact on the overall framework in which the minorities develop. There can be no equality of opportunity unless the provincial governments do their part in providing services in the minority language. Minority language education is, of course, a vital example of the provinces' role; however, we must increase our efforts to make services available in such fields as justice, health, social services, cultural services and so forth. I would not go so far as to say that the doors are wide open everywhere, but there are a number of encouraging signs. It is essential that we explore the possibilities for federal-provincial cooperation.

3. A closer association with the Government of Quebec. Quebec has the demographic and institutional foundations necessary to promote the development of francophone communities outside Quebec so that they can participate fully in all facets of Canadian society. We must explore ways in which we can work together with Quebec in various fields. The public, parapublic, educational, private, cooperative and voluntary sectors in Quebec can play a key role in providing tangible support to francophone minorities.

We must take advantage of Quebec's resources and expertise in such areas as educational television—for example, I am thinking of discussions currently going on regarding Radio-Québec. We can also consider increasing interaction between entrepreneurs in Quebec and those in minority settings, and favouring exchanges in the area of training and so on.

4. Quatrièmement, une participation des secteurs privés et bénévoles: Il est important d'inviter davantage ces deux